



Cheseaux-Noréaz, le 30 mai 2022

COMMUNE DE
CHESEAUX-NOREAZ

Préavis municipal N°07/22 sur la gestion et les comptes 2021

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité vous présente son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2021.

GESTION

La Municipalité a siégé à 44 reprises en 2021. Elle a participé aux assemblées des organismes régionaux dont la Commune fait partie ainsi qu'aux séances de travail organisées par la Préfecture. Elle a répondu régulièrement aux diverses demandes de renseignements et fourni les données nécessaires aux statistiques demandées par l'Etat.

Elle n'a pas utilisé les diverses autorisations légales déléguées par le Conseil général en début de législature.

COMPTES 2021

Le budget 2021 prévoyait des recettes de	CHF	3'311'874.00
Des dépenses de	CHF	3'399'648.00
Soit une perte présumée de	CHF	87'774.00

Les comptes 2021 présentent les résultats suivants :

Recettes	CHF	3'722'103.15
Dépenses	CHF	3'684'94.85
Soit un bénéfice de	CHF	<u>37'153.30</u>

La situation 2021 correspond à une amélioration de CHF 124'927.30 par rapport au budget.

Les amortissements se montent à CHF 294'410.--, incluant deux amortissements extraordinaires qui ont pu être réalisés, soit CHF 30'700.-- pour le Petit collège et CHF 11'220.- pour le photovoltaïque du bâtiment communal. Une attribution de CHF 150'000.-- au fonds de réserve affecté aux équipements a été effectuée en prévision des divers travaux prévus prochainement.

Résumé des chiffres et principales différences par rapport au budget :

1. Administration

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	403'600.00
Le solde négatif est de	CHF	441'693.66

Le traitement des Autorités a été supérieur de CHF 19'429.-. Il y a eu CHF 10'028.- d'émoluments perçus en plus, essentiellement pour des permis de construire. La participation à Travys a été inférieure de CHF 7'305.--.

2. Finances

Le budget prévoyait un excédent des revenus de	CHF	2'046'318.00
Le solde positif est de	CHF	2'216'066.48

On a enregistré un excédent des impôts sur le revenu personnel et la fortune de CHF 237'853.74. Les transactions immobilières ont généré plus de revenus qu'escompté, avec un surplus de CHF 117'823.50 grâce aux droits de mutation et aux impôts sur les gains immobiliers. La participation à la péréquation directe a elle été plus élevée que prévu de CHF 121'789.--.

3. Domaines et bâtiments

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	108'820.00
Le solde négatif est de	CHF	95'192.32

Deux amortissements supplémentaires ont été effectués, soit CHF 30'700.-- pour le Petit collège et CHF 11'220.-- pour le photovoltaïque du bâtiment communal, clôturant ainsi ces deux amortissements.

4. Travaux

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	267'745.00
Le solde négatif est de	CHF	333'914.06

La prolongation du trottoir depuis l'arrêt du gymnase budgétée à CHF 75'000.-- n'a pas été réalisée. Une attribution de CHF 150'000.-- pour le fonds de réserve des équipements a été effectuée en prévision des importants travaux à venir. Les frais pour l'enlèvement et la destruction des déchets ont été plus élevés que prévu de CHF 12'011.21.

5. Instruction publique et cultes

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	484'000.00
Le solde négatif est de	CHF	453'773.90

Nous avons CHF 20'253.05 de dépenses en moins pour l'enseignement primaire et CHF 8'282.35 de dépenses en moins pour l'enseignement secondaire.

6. Police

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	147'100.00
Le solde négatif est de	CHF	151'987.44

La participation à la PNV a été supérieure en raison de l'augmentation du point d'impôt. Il y a eu une légère baisse des frais pour le service du feu et pour la PCi.

7. Sécurité sociale

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	730'462.00
Le solde négatif est de	CHF	702'351.80

Nous avons CHF 18'296.50 de frais en moins que prévu pour le réseau d'Accueil (Yverdon).

8. Services industriels

Le budget prévoyait un excédent des revenus de	CHF	7'350.00
Le solde est de	CHF	0.00

Afin que le solde soit à CHF 0.00, comme cela se doit dans cette rubrique, un prélèvement de CHF 11'389.88 a été effectué sur le fond de réserve.

Un surplus de CHF 26'607.88 d'honoraires et prestations de service supplémentaire a été enregistré. Une quantité moindre d'eau a été vendue, correspondant à une diminution de revenus de CHF 20'159.67.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

vu le préavis de la Municipalité,

entendu le rapport de la commission de gestion et finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2021 sont adoptés.

Article 2 : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

LA MUNICIPALITE

La Syndique :		La Secrétaire :	
	S. DI DARIO		C. PEGUIRON

